

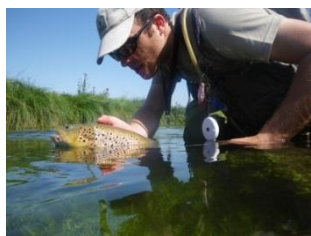


BRETAGNE 

Rochefort-en-Terre Tourisme
P a y s d e Q u e s t e m b e r t

Guide « Pêche » au Pays de Questembert





Mise à jour : février 2017

Riches en salmonidés, en majorité des truites sauvages, les rivières et ruisseaux qui sillonnent notre territoire, le Tohon, le Kervily, l'Arz et le Trévelo, raviront les amoureux de la pêche.

Communes du Pays de Questembert (Questembert Communauté) : Berric, Caden, Larré, Lauzach, La Vraie-Croix, Le Cours, Limerzel, Malansac, Molac, Pluherlin, Questembert, Rochefort-en-Terre, Saint-Gravé.

Cours d'eau 1^{ère} catégorie : Tohon (St Eloi), Kervily, Arz, Trévelo (sauf sur la partie basse)

Espèces : truites, brochets, perches, poissons blancs et carpes.

Étangs gérés par des AAPPMA :

1^{ère} catégorie : Etang de Célac à Questembert (2 ha), Etang de Larré (1 ha), Étang de La Vraie Croix (1 ha)

2^{ème} catégorie : Étang du Moulin Neuf à Malansac/Rochefort-en-Terre (14 ha).

Ouverture générale 2017 : cours d'eau 1^{ère} catégorie (du 11/03/17 à 8h au 17/09/17 inclus), cours d'eau 2^{ème} catégorie : voir réglementation générale et particulière <http://bit.ly/Peche2017>

Associations de pêche du territoire

AAPPMA QUESTEMBERT "LA TRUITE QUESTEMBERGEOISE"

M. BAHUON Julien (Président) Le Temple de Haut 56220 LIMERZEL tél : 06 62 53 64 18

latruitequestembergeoise56@yahoo.fr

<http://latruitequestembergeoise.jimdo.com>

AAPPMA PEILLAC "LA GAULE DE LANVAUX"

M. MOUCHY Robert (Président) 5 rue des Ajoncs 56220 PEILLAC tél : 02 23 10 18 58

robert.mouchy@wanadoo.fr

AAPPMA SAINT-MARTIN "PECHES-LOISIRS DE L'OUST"

M. TOUCHAIS Pascal (Président) La Touche 56200 SAINT MARTIN SUR OUST tél : 02 99 93 72 19

aappma.peches-loisirsdeloust@orange.fr

<http://aappmapechesloisirsdeloust.clubeo.com>

La Fédération Départementale de Pêche : 02 97 44 54 55 www.federationpeche.fr/56

Les parcours de pêche en Morbihan : www.parcours-de-peche-morbihan.fr

Evolution de la réglementation en 2017 ! La réglementation change en 2017 sur la totalité des parcours des AAPPMA du Morbihan (sauf contre-indications dans l'arrêté général 2017).

Distributeurs cartes de pêche

| | | | |
|--------------------------|------------------------------------|--------------------|----------------|
| Bar-tabac le Bol d'Or | 5 r Guillaume de Berric | Berric | 02 97 67 06 74 |
| Bar-tabac La Cigale | 24 rue Fontaine St Pierre | Caden | 02 97 67 85 42 |
| Bar Chez Lulu | 2 Pont Golhen | Larré | 02 97 43 70 06 |
| Bar-tabac-presse Pierlaë | 7 place de l'Eglise | La Vraie-Croix | 02 97 67 93 27 |
| Super U | PA de la Chaussée | Malansac | 02 97 66 28 87 |
| Bar-tabac le Molacois | 11 place de l'église | Molac | 02 97 45 76 16 |
| Bar La Cour Royale | 3 rue de la cour royale | Pluherlin | 02 90 99 66 47 |
| CAM Point Vert le Jardin | 1 rue des pavots ZA de Kervault | Questembert | 02 97 26 62 85 |
| Jardinerie Baobab | ZC de Lenruit | Questembert | 02 97 26 55 90 |
| Office de Tourisme | 13 rue des Halles | Questembert | 02 97 26 56 00 |
| Office de Tourisme | 7 place du puits | Rochefort-en-Terre | 02 97 43 33 57 |

Tarifs cartes de pêche dans le Morbihan en 2016

Cartes et réciprocités

Nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA).

Soucieuses de faciliter la pratique de la pêche, les 26 associations de pêche du Morbihan se sont associées pour proposer aux pêcheurs différentes cartes et réciprocités répondant à leurs besoins. En outre, pour encore plus de simplicité, depuis le 1^{er} janvier 2000, la réciprocité fédérale est incluse dans le prix de toutes les cartes.

Le Morbihan adhère à la réciprocité EHGO (Entente Halieutique du Grand Ouest) qui, par accord avec le CHI (Club Halieutique Interdépartemental) et l'URNE (Union Réciprocaire du Nord-Est), permet de pêcher dans 91 départements.

Attention : la vignette EHGO est à acquérir dans le département d'origine.

Cartes annuelles adultes

- La carte interdépartementale EHGO

Il s'agit d'une carte "personne majeure" intégrant en pré-imprimé la CPMA "majeure" et la vignette réciprocitaire EHGO : 95 €.

- La carte de membre "personne majeure"

Obligatoire à partir de 18 ans, cette carte est valable du 1er janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan. Elle reçoit la CPMA : 75 € avec la CPMA ; 41,20 € si CPMA déjà acquise ; possibilité d'y apposer la vignette EHGO à 30 €.

- La carte promotionnelle "femme"

Cette carte peut être délivrée à toutes les femmes, mariées ou non à un pêcheur. Elle donne le droit de pêcher à une seule ligne, mais à tous les modes de pêche autorisés, en 1^{ère} comme en 2^e catégorie. La CPMA y est intégrée et elle bénéficie des réciprocités EHGO, CHI et URNE sans supplément 32 €.

Cartes "jeunes"

- La carte de membre "personne mineure"

Adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de 12 à 18 ans (au 1er janvier 2017) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte de membre ...pour un prix jeune ! Les réciprocités EHGO, CHI et URNE sont incluses dans le prix de la carte : 20 € avec CPMA ; 17,80 € si CPMA déjà acquise).

- La carte découverte

Cette carte est réservée aux enfants de moins de 12 ans (au 1er janvier 2017) auxquels elle donne les mêmes droits que la carte promotionnelle "femme" : 6 €.

Cartes temporaires

- La carte "hebdomadaire"

Cette carte peut être délivrée entre le 1er janvier et le 31 décembre. Sa durée de validité est limitée à 7 jours consécutifs. Durant sa période de validité, associée à la CPMA correspondante, elle offre les mêmes droits que les cartes de membre. Elle intègre les réciprocités EHGO, CHI et URNE : 32 € avec CPMA ; 19,70 € si CPMA déjà acquise.

- La carte "journalière"

Même principe que la carte "hebdomadaire" mais avec une durée de validité d'une journée : 10 € avec CPMA ; 6,80 € si CPMA déjà acquise).

ATTENTION : seules les cartes de membre "majeur", "mineur", "interfédérale" ainsi que la carte "promotionnelle femme" peuvent recevoir la CPMA "migrateurs" (50 €) obligatoire pour pêcher le saumon.

Quelques parcours

+ d'infos sur www.parcours-de-peche-morbihan.fr

AAPPMA « La truite questembergeoise »

👁 **Le Tohon entre le Moulin de Tohon et l'étang de Célac.** 2,5 mètres de largeur moyenne. C'est un parcours très intéressant pour la pêche de la truite. Le cheminement est particulièrement aisé par un sentier longe la rivière. Les postes de pêche sont nombreux et variés, le parcours est réputé pour la présence de grosses truites. Pour accéder au parcours, à Questembert, suivre "étang de Célac". Chemin d'accès sur D5 vers Muzillac.



👁 **Le Tohon entre le Moulin de Kerdréan et le Moulin de Pomin.** 3 mètres de largeur moyenne. Le parcours est sauvage et sportif. Il abrite une bonne population de truites dont quelques gros sujets. Pour accéder au parcours, prendre la D5 de Questembert à Muzillac (accès amont) ou par la voie communale de Noyal-Muzillac à Berric (accès aval). Un parcours intéressant au toc et au vairon en début de saison et ensuite à l'ultra-léger (mouche possible sur certaines portions).

👁 **Le Kervily entre le village de Kervilly et le Pont Neuf.** 2,5 mètres de largeur moyenne. Sur ce magnifique parcours situé dans un cadre sauvage, les pêcheurs privilégieront la pêche au toc pour obtenir les meilleurs résultats. Pour accéder au parcours, prendre la D7 de Questembert à Berric.

AAPPMA « La gaule de Lanvaux »

👁 **L'Arz au Moulin d'Arz :** l'Arz est un des principaux affluents de la Rivière de l'Oust (66 km) et bénéficie d'une grande diversité piscicole. Parcours de 5,5 km. Poissons recherchés : truite Fario et Arc-en-ciel, brochet, perche, poisson blanc. Aménagement disponible au grand Parking au Pont d'Arz Pont. Largeur moyenne de 9 m pour une profondeur moyenne de 1 m.

👁 **L'étang du Moulin Neuf,** d'une superficie de 14 hectares, est classé en seconde catégorie. On peut y pêcher des carnassiers (brochet, perche, black-bass) et des poissons blancs (gardons, rotengles, brèmes, tanches et carpes) ainsi que de l'anguille. La pêche de la carpe y est autorisée de nuit. L'étang offre des profondeurs variant de 0,5 m jusqu'à 3 m (la zone la plus profonde est située à proximité de la digue. Pour accéder à l'étang : de Rochefort-en-Terre, prendre la direction de Limerzel D774. Deux parkings sont disponibles côté Rochefort-en-Terre et côté Malansac.

AAPPMA « Pêches-loisirs de l'Oust »

👁 **Le barrage de la Née :** décalé du centre de St Martin sur Oust, pêcher au barrage de la Née (rive coté St Gravé ou St Martin) est une pêche particulièrement favorable aux carnassiers. Brochets, sandres, perches)... Toutes les techniques peuvent donner de bons résultats.



Rochefort-en-Terre Tourisme
Pays de Questembert

Rochefort-en-Terre Tourisme

Tél 02 97 26 56 00

info@rochefortenterre-tourisme.bzh

www.rochefortenterre-tourisme.bzh



Nous vous accueillons...

À Rochefort-en-Terre
7 Place du Puits



À Questembert
13 rue des Halles